



ESADHAR

Très engagées, la métropole et la ville de Rouen financent l'école supérieure d'art et de design, Le Havre-Rouen (Esadhar), à hauteur de 2,2 millions d'euros.

Financement

Le tableau s'assombrit pour les écoles d'art territoriales

Les propos inquiétants tenus par la ministre de la Culture, Rachida Dati, ont relancé le débat sur le financement des établissements territoriaux d'enseignement supérieur d'art.

Rachida Dati n'a pas l'habitude de mâcher ses mots. Après avoir évoqué, le 19 mars, devant les députés, la « jungle des écoles », dont certaines sont « des écoles d'art territoriales qui sont en situation de crise », la ministre de la Culture a aussi avancé : « Nous en fermerons certaines. »

Quelques jours plus tard, le 23 mars, la locataire de la Rue de Valois adoucissait son propos dans un communiqué de presse où il n'était plus question de fermetures comme « objectif », mais d'« un risque si l'ensemble des partenaires ne se mobilisent pas ».

Sous-entendu, les collectivités, dont dépendent 33 des 43 écoles supérieures publiques d'art et de design réparties sur l'Hexagone.

LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

« Ce qu'elle dit est vrai. Il y a, en effet, de nombreuses écoles dans une situation budgétaire difficile. Les collectivités territoriales n'ont plus l'aisance financière qu'elles avaient il y a quelques années, il n'y a qu'à Bercy que l'on croit le contraire », commente Alain Gest. Le président (LR) de la métropole d'Amiens (39 communes, 182 000 hab., Somme) mesure le risque encouru par ces établissements d'enseignement supérieur : « Si les financeurs ne sont pas collectivement convaincus de l'intérêt de leur enseignement et n'en font pas un levier de développement

économique, il est clair qu'il y a un risque de fermeture pour certaines. »

Alors que l'école d'art de Valenciennes (44 000 hab., Nord) se prépare à fermer ses portes d'ici à 2025, l'école supérieure d'art et de design d'Amiens, majoritairement financée par la métropole et la région, occupe un vaste bâtiment mis à disposition gratuitement par la collectivité. De fait, il existe une grande variation entre chaque établissement. L'Etat ne participant en moyenne qu'à hauteur de 10% à leur financement, les écoles supérieures d'art territoriales dépendent des collectivités locales. Or, pour Alain Gest, « depuis la constitution des écoles d'art territoriales en établissement public de coopération culturelle [EPCC], la promesse de soutien financier

de l'Etat n'a pas été respectée. C'est aussi à ce moment que le ministère de la Culture a supprimé les missions d'inspection, de conseil et d'évaluation ».

INÉQUITÉ ENTRE ÉTABLISSEMENTS

La ministre a beau avancer, dans sa déclaration, que ce soutien a augmenté de 14% ces dix dernières années, les acteurs locaux restent dubitatifs sur l'origine de ce chiffre. Sollicité par « La Gazette », le ministère n'a pas non plus répondu sur ce point. En attendant, à la métropole de Rouen (71 communes, 497 000 hab.), Marie-Andrée Malleville, adjointe au maire (PS) chargée de la culture, du patrimoine et du tourisme, se dit « choquée qu'on puisse ainsi prendre la parole sur la fermeture d'écoles qui délivrent les mêmes diplômes que les écoles nationales, mais ne sont pas traitées de la même manière ».

En effet, si chaque établissement territorial a sa propre histoire, les points communs restent saillants, notamment sur la différence de

rémunération et de statut des enseignants, qui délivrent pourtant une formation similaire à celle de leurs collègues professeurs des écoles nationales. Le financement des écoles territoriales est aussi très inégal d'un territoire à l'autre. « Chez nous, la métropole et la ville financent l'école supérieure d'art et de design Le Havre-Rouen [Esadhar] à hauteur de 2,2 millions d'euros. Sur cette somme, 300 000 euros émanent de la région et 415 000 de la Drac [direction régionale des affaires culturelles, ndlr], mais d'autres collectivités n'ont pas la possibilité d'avoir le même engagement que le nôtre », assure Marie-Andrée Malleville.

Dans un certain nombre de territoires, la région ne met pas la main à la poche. Quant aux départements, ils n'apparaissent pas dans l'équation. « L'équité territoriale, l'égalité d'accès, l'excellence de la formation et de la professionnalisation, l'attention aux conditions d'apprentissage et de vie étudiante »



« Les collectivités n'ont plus l'aisance financière d'il y a quelques années, il n'y a qu'à Bercy que l'on croit le contraire. »

Alain Gest, président (LR) d'Amiens métropole et adjoint à la maire d'Amiens

sont pourtant des principes réaffirmés par la ministre, observe Ulrika Byttner, coprésidente de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et de design publiques (Andéa). Sauf que, « sur le terrain, les écarts n'ont fait que se creuser, constate-t-elle. Nous avons, de plus, l'impression d'être partis sur un nouveau récit. On nous parle de la question des classes prépa et de l'alternance, qui est envisageable, mais qui nous semble assez peu répondre à notre problématique actuelle ». Du côté des élèves et des enseignants, l'exaspération monte aussi d'un cran. Le syndicat étudiant le Massicot a d'ailleurs appelé tout le mois de mai à des préavis de grève. ● Julie Krassovsky

QUESTIONS À...

Est-ce avant tout le rôle des collectivités de soutenir leurs établissements ?

Elles restent les principaux financeurs de ces écoles. Il n'y aura évidemment pas d'engagement sans elles. L'Etat a travaillé à un aménagement de l'enseignement supérieur, cela s'entend. La réforme des diplômes nous a fait rejoindre le champ des écoles supérieures, mais avec des financements croisés très hétérogènes. Les collectivités ont porté à bout de bras le statut des EPCC (établissements publics de coopération culturelle, ndlr) avec leurs moyens. Il faut maintenant rendre plus équitable l'apport financier de l'Etat et faire en sorte que les étudiants trouvent une structure d'accueil dans tous les territoires. Ils n'ont pas tous les moyens de se loger dans les grands centres urbains. Il faut aussi penser à cet aspect des choses. Il y a bien un schéma d'orientation pour les arts visuels (Sodavi) et pour la danse, la musique et le théâtre (Snop), il serait bien d'avoir un schéma d'orientation stratégique sur les arts plastiques.



OLIVIER BIANCHI, maire (PS) de Clermont-Ferrand, président de Clermont-Auvergne métropole (*) et coprésident de la commission « culture » de France Urbaine

Le déploiement de l'apprentissage et de l'alternance est aussi une nouvelle demande. Qu'en pensez-vous ?

C'est un moyen de répondre aux attentes en termes de formation continue. Pour cela, il y a un travail à faire du côté des partenaires. A Clermont-Ferrand, nous avons historiquement un financement de la fondation Michelin (à hauteur de 48 000 euros). Via l'alternance, il peut y avoir un utilitarisme de la formation pour le monde économique tout en préservant une complète indépendance pédagogique. Les étudiants de notre école réalisent déjà des stages et des projets à l'international avec Michelin. Nos taux d'insertion sont extrêmement forts. Les diplômés sortant de nos écoles ne sont pas tous des artistes, ils sont aussi curateurs, régisseurs, scénographes, commissaires d'exposition, médiateurs et médiatrices de salles d'art contemporain, etc.

(*) Respectivement : 147 500 hab. ; 21 communes, 295 800 hab.